

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DM494339

**Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass
(Province de Khénifra)**

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

**Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass
(Province de Khénifra)**

CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'Appel d'Offres est constitué des pièces suivantes :

- **Pièce I- Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II- Règlement de la consultation**
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières (**RCDP**) et ses annexes, en particulier :
 - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
 - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
 - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
 - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - Annexe 5 : Modèle de fiche de renseignement.
 - Annexe 6 : Liste de moyens humains, matériels et références techniques.
 - Annexe 7 : Critères de qualification : moyens humains et matériel
 - Annexe 8 : Nature et consistance des prestations pouvant être sous-traitées.
 - Annexe 9 : modèle liste de matériel dont la fourniture est à la charge du concurrent
 - ✓ Le règlement de la consultation – Dispositions Générales (**RCDG-TRAVAUX**).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS)**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (**CCAFP**).
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**)
 - Le modèle de **PGSPS** Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
- **Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales (**CCAFG-TRAVAUX**).
 - Cahier des Clauses Techniques Générales (**CCTG**)
 - **Plan de prévention ONEE-BE**
- **Pièce VI- Bordereau des prix - détail estimatif**

NOTA :

- Les dispositions du RCDP et CPS prévalent respectivement sur celles du RCDG et CPC.

-Le soumissionnaire est réputé être en possession du RCDG, CCAFG, PGSPS, CCTG et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les RCDG, CCAFG, CCTG, PGSPS sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : , <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

**Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass
(Province de Khénifra)**

PIECE I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° DM494339

Séance publique

La Direction Régionale Distribution Meknès de l'ONEE-Branche Electricité, sise à Bd Moulay Youssef VN, MEKNES lance le présent appel d'offres qui concerne :

Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass (Province de Khénifra)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût de la prestation : 7 200 000 DH-TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :

100 000 DH. (CENT MILLE DIRHAMS) [Ou son équivalent en devise librement convertible].

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureaux de la Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) : 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC, Tel : (212) 5-22 66 81 86 Télécopieur (212) 5-22 43 31 15

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux soumissionnaires.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Electricité n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu leà 09h00 à la Direction DAM 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA.

إعلان عن طلب العروض مفتوح

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

قطاع الكهرباء

مديرية مكناس

إعلان عن طلب العروض مفتوح

رقم DM494339

جلسة علنية

تعلن المديرية الجهوية للتوزيع, شارع مولاي يوسف (م ج) مكناس, للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب - قطاع الكهرباء عن طلب العروض المتعلقة بتقوية الشبكة من الجهد المتوسط من فئة 22 ك.ف. حنيفرة. جنان إماس (إقليم حنيفرة) المستندات التي يتعين على المتنافسين الإدلاء بها مقرر في الفصل 10 من نظام الاستشارة.

يحدد الثمن التقديري لإنجاز الأشغال في:

7 200 000,00 درهم. (م ا ر)

يحدد مبلغ الضمانة المؤقتة التي سيتم العرض عليها من مجموع المواد الواردة والمعروضة للبيع في هذا الطلب :

100 000 درهم

يمكن سحب ملف الاستشارة بالعنوان التالي :

- مكتب الصفقات بمديرية التموين والصفقات للمكتب الوطني للكهرباء الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء

65, زنقة عثمان بن عفان 20000 الدار البيضاء صندوق البريد 13498 الدار البيضاء - المغرب الهاتف 86 81 66 81 5-22 (212) الفاكس 5-22 (212)

43 31 15 يمكن الاطلاع على هذا القانون على شبكة الانترنت بالعنوان الإلكتروني التالي <http://ww.one.ma> وكذلك عبر بوابة الصفقاتالعمومية: <https://www.marchespublics.gov.ma>

يسلم ملف الاستشارة مجاناً.

في حالة إرسال ملف الاستشارة من طرف المكتب إلى أحد المتعاهدين ، بواسطة البريد ، بناء على طلب كتابي المتعاهد وعلى نفقته، فإن المكتب غير مسؤول عن أي مشكل مرتبط بعدم التوصل بالملف.

يجب تحضير العروض طبقاً لمقتضيات دفتر التحملات لملف الاستشارة و :

- تودع العروض مقابل وصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين و الصفقات. قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة

- أو ترسل عن طريق البريد المضمون مع إشعار بالتوصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين و الصفقات. قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة

- أو تسلّم إلى رئيس لجنة التحكيم عند بداية الجلسة العلنية لفتح الأظرفة.

ستعقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة بتاريخعلى الساعةبمقر مديرية التموين و الصفقات الكائن ب 65, زنقة عثمان بن عفان الدار البيضاء.

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

**Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass
(Province de Khénifra)**

PIECE II : Règlement de la consultation

II -1 Règlement de la consultation – Dispositions Particulières (RCDP)

II -2 Règlement de la consultation – Dispositions Générales (RCDG) (téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs)

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass

(Province de Khénifra)

II -1 Règlement de la consultation – Dispositions Particulières (RCDP)

Préambule

Le présent règlement de consultation est établi en vertu des dispositions de l'article 18 du Règlement des achats de l'ONEE. Il comporte deux parties : les dispositions particulières (RCDP) et les dispositions générales (RCDG). Les deux documents sont reliés par l'ordre de numérotation des articles : les numéros des articles du RCDP ne sont pas forcément consécutifs mais correspondent à ceux du RCDG.

Dans le cas de divergence entre les dispositions des deux documents, celles du RCDP prévalent sur les premières.

Le RCDP développe et complète le RCDG. Il peut cependant modifier les dispositions du RCDG, dans ce cas il en fait mention.

Les dispositions du RCDG qui ne sont pas modifiées par le RCDP s'appliquent de plein droit.

Sommaire

Article 1.Objet de l'appel d'offre

Article 5.Groupement.....

Article 6.Composition du dossier d'appel d'offres

Article 7.Modification des documents d'appel d'offres

Article 10.Contenu des dossiers des concurrents.....

Article 12.Variantes techniques

Article 14.Réunion ou visite des lieux.....

Article 16.Présentation des dossiers des concurrents

Article 19.Délai de validité des offres.....

Article 21.Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs.....

Article 24.Evaluation des offres techniques.....

Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse

Article 28.Préférence en faveur de l'entreprise nationale.....

ANNEXES.....

- ANNEXE 1 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE.
- ANNEXE 2 : MODÈLE DE LA DÉCLARATION SUR L'HONNEUR.
- ANNEXE 3 : MODÈLE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT.
- ANNEXE 4 : MODÈLE DE DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ.
- ANNEXE 5 : MODÈLE DE FICHE DE RENSEIGNEMENT.
- ANNEXE 6 : LISTE DE MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET RÉFÉRENCES TECHNIQUES.
- ANNEXE 7 : Critères de qualification : moyens humains et matériel
- ANNEXE 8 : NATURE ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS POUVANT ÊTRE SOUS-TRAITÉES.
- ANNEXE 9 : MODELE LISTE DE MATERIEL DONT LA FOURNITURE EST A LA CHARGE DU CONCURRENT

Article 1. Objet de l'appel d'offres

Les travaux objet du présent appel d'offres sont relatifs à :

Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass (Province de Khénifra)

Article 5. Groupement

Les dispositions de l'article 5 du RCDG s'appliquent.

Article 6. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II - Règlement de la consultation :**
 - ✓ Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières (RCDP) et ses annexes, en particulier :
 - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
 - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
 - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
 - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - Annexe 5 : Modèle de fiche de renseignement.
 - Annexe 6 : Liste de moyens humains, matériels et références techniques.
 - Annexe 7 : Critères de qualification : moyens humains et matériel
 - Annexe 8 : nature et consistance des prestations pouvant être sous-traitées.
 - Annexe 9 : modèle liste de matériel dont la fourniture est à la charge du concurrent
 - ✓ Le règlement de la consultation – Dispositions Générales (RCDG).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CAFP).
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP).
 - Le modèle de PGSPS Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
- **Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales (CAFG-TRAVAUX).
 - Cahier des Clauses Techniques Générales (CTG) disponible sur le site web www.one.ma
 - Plan de prévention ONEE-BE
- **Pièce VI - Bordereau des prix - détail estimatif**

Article 7. Modification des documents d'appel d'offres

L'ONEE peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications feront l'objet des addenda, qui font partie intégrante des documents du dossier d'appel d'offres.

Article 10. Contenu des dossiers des concurrents

Les dispositions de l'article 10 du RCDG sont applicables. Néanmoins, les précisions suivantes sont apportées pour les dossiers A, B, C, D et E :

A - Dossier administratif

Le dossier administratif doit comprendre :

- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique conforme au modèle joint au dossier d'appel d'offres, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement des achats.
- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution provisoire en tenant lieu, le cas échéant, conformément au modèle joint au dossier d'appel d'offres.

En cas de groupement

Chaque membre du groupement doit fournir :

- une déclaration sur l'honneur tel que exigée dans l'alinéa 1) ci-dessous.
- Le cautionnement provisoire prévu dans l'alinéa 2) peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :
 - au nom collectif du groupement ;
 - par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
 - en partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les 3 cas cités ci-avant, le cautionnement provisoire doit préciser qu'il est délivré dans le cadre d'un groupement.

- Le groupement doit fournir une copie légalisée de la convention constitutive du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note faisant référence à la consultation et indiquant notamment :
 - La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
 - Le mandataire.
 - La durée de la convention (doit couvrir toute la durée d'exécution du marché).
 - La répartition des tâches et le pourcentage d'intervention (sans indiquer les montants) de chaque membre du groupement.

Les établissements publics, en plus des pièces exigées ci-dessus, devront fournir une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

B - Dossier technique

Le dossier technique à fournir doit comporter :

1- Pour les entreprises de droit marocain non agréées *ONEE-BE MT-BT2* et pour les entreprises étrangères :

- la liste des moyens humains selon canevas en annexe 6, accompagnée des CV et des justificatifs de qualification (diplômes, attestations des anciens employeurs...);

- la liste des moyens matériels selon canevas en annexe 6 ;
- la liste des références techniques selon canevas en annexe 6, ainsi que les attestations de référence originales ou leurs copies certifiées conformes délivrées par les maîtres d'ouvrages permettant de répondre aux exigences de l'article 21.

2- Pour les entreprises de droit marocain agréées *ONEE-BE MT-BT 2*:

- La lettre portant agrément ONEE-Branche Electricité *MT-BT2*, en cours de validité à la date d'ouverture des offres.

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les dits documents qui doivent répondre aux critères définis dans l'article 21 ci-dessous.

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers techniques

C - Dossier additif

Le dossier additif doit comporter :

1) déclaration d'intégrité selon modèle en Annexe 4 ;

a - Pour les entreprises de droit marocain non agréées *ONEE-BE MT-BT 2*, et pour les entreprises étrangères :

Tous les autres documents contenus dans le dossier d'agrément type *ONEE-BE MT-BT 2*, non contenus dans le dossier administratif et technique, dont notamment :

- Les bordereaux préétablis par la CNSS des 6 derniers mois, donnant la liste du personnel employé et affilié à cet organisme, accompagnés des ordres de virements bancaires correspondants.
- L'organigramme de la société comportant les noms et les fonctions des responsables.
- statuts de la société ;
- les bilans des 3 derniers exercices, reconnus conformes par les services du fisc ;
- l'attestation d'assurances en cours de validité : Accident de travail et Responsabilité civile ;
- l'attestation de chiffres d'affaires des 3 dernières années, délivrée par les services des impôts directs et taxes assimilées ;
- La fiche de renseignement selon modèle en Annexe 5.

b- Les entreprises de droit marocain agréées *ONEE-BE MT-BT 2*, sont dispensés de fournir les éléments complémentaires citées au (a).

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces citées ci-dessus.

En cas de groupement :

- Le groupement doit fournir une note indiquant les pourcentages de chaque membre du groupement réparti sur l'ensemble des prix du bordereau des prix – détail estimatif ou de la décomposition du montant global (**Non chiffré**). Ces pourcentages doivent être concordants avec la répartition précisée au niveau de la note accompagnant la convention de constitution de groupement fournie dans le dossier administratif :

Répartition des prix	Membre 1		Membre 2		...
	MAD	Devis e	MAD	Devis e	...
Prix n°...	...%	...%	...%	...%	...
Prix n°...	...%	...%	...%	...%	...
...
Quote-part (en %)

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers additifs.

D - Offre technique

L'offre technique, doit comporter :

- un descriptif technique donnant des informations sur la conduite du projet, sur l'affectation des ressources ainsi qu'un planning de réalisation détaillant les jalons intermédiaires importants ;
- la liste de matériel HTA/BT complétée par les marques et types proposés dans le cadre du présent A.O selon canevas en annexe 9 ;
- les fiches techniques relatives au matériel proposé dans le cadre du présent A.O ;
- les originaux ou copies certifiées conformes des rapports d'essais prévus par les spécifications techniques de référence et éventuellement par le CCTP du présent dossier d'appel d'offres, réalisés par un laboratoire officiel ou accrédité pour les produits qui ne figurent ni sur la liste du matériel agréé, ni sur la liste du matériel accepté.
- les CV des responsables du projet avec leurs références, dont le Directeur du Projet et les responsables de chantier ;
- la liste du matériel de chantier et du matériel de levage propriété du concurrent dédié à la réalisation des travaux de construction des réseaux – lignes et postes HTA-BT objet du projet ;
- des propositions pour l'acquisition en temps voulu par location ou leasing du matériel de levage ou autres matériel de chantier dont le concurrent n'est pas propriétaire ;
- La liste des prestations à sous-traiter selon canevas en annexe 8.

E - Offre financière

Conformément à l'article 27 du Règlement des achats, l'offre financière doit comporter :

- l'acte d'engagement dûment rempli selon le modèle annexé au présent cahier des charges, comportant le relevé d'identité bancaire (RIB) et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'une même personne puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché;
- le bordereau des prix-détail estimatif

En cas de groupement, ce dernier doit présenter un acte d'engagement unique qui doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les autres membres. L'acte d'engagement doit également préciser :

- Le mandataire du groupement.
- La forme du groupement (*préciser conjoint ou solidaire*).
- la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser (*la répartition des tâches doit être indiquée en pleine concordance avec celle présentée dans la déclaration de constitution du groupement fournie dans le dossier administratif*).

[Préciser éventuellement la ou les monnaies convertibles dans lesquelles le prix des offres doit être formulé et exprimé lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc]

Article 12. Variantes techniques.

Pour l'application Les dispositions de l'article 12 du RCDG, s'appliquent.

L'option B "Aucune solution variante n'est autorisée" est applicable.

Article 13. Informations et demande d'éclaircissement

Il sera fait application des dispositions de l'article 22 du Règlements des Achats ONEE.

Un concurrent désirant obtenir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, peut en faire la demande au Maître de l'ouvrage, par écrit, envoyée ou déposée à l'adresse :La Direction Régionale Distribution de Meknès de l'ONEE-Branche Électricité, sise boulevard Moulay Youssef 50 000 BP 583 Meknès.

Tél : 05 35 40 27 31/33 Fax : 05 35 51 35 57

Mail : a.dahmani@onee.ma

Article 14. Réunion ou visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux

Article 16. Présentation des dossiers des concurrents

Les dispositions de l'article 16 du RCDG sont complétées comme suit :

Les offres doivent être présentées de la manière suivante :

- La première enveloppe doit contenir le dossier administratif, le dossier technique, le dossier additif ainsi que le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé et signé par le soumissionnaire ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée et portant de façon apparente les mentions suivantes :

« Dossiers administratif, technique et additif »

[N° AO.. /.. /..]

[Objet AO:.....]

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

- La deuxième enveloppe contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

«Offre financière : Solution de base »

[N° AO.. /.. /..]

[Objet AO :.....]

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

- La troisième enveloppe contient l'offre technique. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

«Offre technique : Solution de base »

[N° AO.. /.. /..]

[Objet AO :.....]

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

Toutes ces enveloppes devront être mises dans un pli fermé et cacheté portant de façon apparente les mentions suivantes :

[Nom et adresse du soumissionnaire : ...]

[N° AO.. /.. /..]

[Objet AO :.....]

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

"Le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'ouverture des plis"

Le candidat prépare deux exemplaires de chaque dossier dont un original indiquant clairement sur les exemplaires "original" et "copie" selon le cas.

Article 19. Délai de validité des offres

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de 6 MOIS, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs

Les concurrents doivent avoir :

- *fourni tous les documents constituant les dossiers administratif, technique et additif tel que exigé à l'article 10 parties A - B et C ci-dessus.*
- *Etre agréé ONEE-BE MT-BT2 ou répondre aux exigences minimales de l'agrément ONEE-BE MT-BT2 définies en annexe 7 ONEE-BE MT-BT2*

ou

- *avoir un chiffre d'affaire moyen annuel des 3 dernières années supérieur ou égal à 2 MILLIONS DE DIRHAMS*
- *avoir au moins une attestation de fin d'exécution pendant les 5 dernières années pour travaux similaires aux prestations objet du présent AO ;*
- *disposer des moyens humains, matériels et de sécurité décrits en annexe 7.*

En cas de groupement, celui-ci doit répondre aux exigences énumérées à l'article 140 du règlement des achats, en particulier :

- En cas de groupement **conjoint** :
 - Chaque membre du groupement conjoint, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités juridiques, techniques et financières requises pour la réalisation des prestations pour lesquelles il s'engage. L'appréciation de la capacité financière se fera en fonction de la quote-part de la répartition des prestations indiquée dans la convention constitutive du groupement
 - Le groupement doit répondre dans son ensemble aux critères de qualification exigés (les caractéristiques quantifiables figurant au niveau des attestations de ces membres ne peuvent être cumulées pour justifier la qualification exigée).

- Les membres du groupement doivent justifier individuellement la qualification requise, en nombre, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation des prestations pour lesquelles ils s'engagent dans le cadre du marché.
- En cas de groupement **solidaire** :
 - le groupement doit remplir dans son ensemble (de manière complémentaire et cumulative) les critères financiers et techniques minima.
 - les membres du groupement doivent justifier individuellement les critères de qualification exigés, en nombre et en teneur, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation de prestations similaires telles que définies au niveau du dernier paragraphe du présent article.

Est considéré projet similaire tout projet de même nature des prestations objet de l'AO et d'un montant supérieur à 2 Millions de Dirhams.

Les entreprises non agréées dont les offres ont été acceptées ne peuvent prétendre à l'agrément qu'au titre de la procédure agrément et que ladite acceptation ne leur donne droit ni à l'agrément ni à l'acceptation de leurs offres dans le cadre d'un autre appel d'offres.

L'ONEE-Branche électricité se réserve le droit de rejeter après examen des dossiers administratifs, techniques et additifs, l'offre de tout concurrent ayant rencontré des difficultés à réaliser des travaux de même nature que ceux objet du présent AO.

Article 24. Evaluation des offres techniques

Les dispositions de l'article 24 du RCDG s'appliquent.

Critères d'admissibilité

- Les concurrents doivent avoir fourni tous les documents constituant l'offre technique exigés à l'article 10-D ci-dessus.
- l'offre technique doit être conforme aux exigences techniques particulières mentionnées au niveau du CPC et du CPS.
- Le chef de Projet doit appartenir au mandataire du groupement.
- Le matériel proposé dans le cadre de l'AO, doit remplir l'une des conditions Suivantes :
 - figurer sur la liste du matériel agréé diffusé sur le site internet de l'ONEE-Branche Electricité (www.one.ma).
- être déclaré conforme, aux spécifications techniques de référence de l'ONEE-Branche Electricité téléchargeables à partir du site web (www.one.ma) et aux exigences techniques particulières du CCTP du présent dossier d'appel d'offres.

Dans ce dernier cas, la conformité du matériel est établie, lors de l'évaluation des offres techniques, sur la base des :

- fiches techniques faisant ressortir que le matériel proposé répond en tout point aux spécifications techniques de référence et aux exigences techniques particulières du CCTP du présent dossier d'appel d'offres.
- originaux ou copies certifiées conformes des rapports d'essais prévus par les spécifications techniques de référence et éventuellement par le CCTP du présent dossier d'appel d'offres, réalisés par un laboratoire officiel ou accrédité.

Les types et marques de matériels *acceptés* au stade de l'évaluation des offres techniques, deviennent contractuels.

Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse

Les dispositions de l'article 27 du RCDG s'appliquent.

L'option A est applicable.

Conditions d'attributions des lots

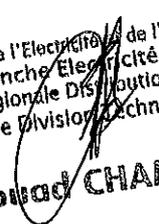
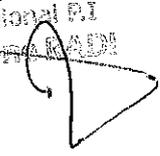
Les entreprises peuvent être attributaires d'un ou plusieurs lots

Article 28. Préférence en faveur de l'entreprise nationale

Les dispositions de l'article 28 du RCDG s'appliquent.

L'option A "*aucune préférence ne sera accordée aux entreprises marocaines*" est applicable.

Signature du maître d'ouvrage

Le Chef du Service Etude Et Travaux	Le Chef de Division Technique Distribution	Le Directeur Régional Distribution Meknès (pi)
 Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable Branche Electricité Direction Régionale Distribution Meknès Service Etudes et Travaux Signé : Ali EL MARIOUH	 Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable Branche Electricité Direction Régionale Distribution Meknès Chef de Division Technique Jaouad CHAMA	Direction Régionale Distribution Meknès Directeur Régional PI Signé : 

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

**Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass
(Province de Khénifra)**

ANNEXES

ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire

Je soussigné (nom et prénom ou désignation de l'établissement) (1)

.....;

Profession (ou représenté par)

Domicile (ou adresse du siège social

.....;

Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour

(nom du Soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupement de sociétés, indiquer le nom de chacun des membres du groupement suivi de l'indication "conjoint" ou "solidaire")

(ci-après dénommé "le Soumissionnaire")

.....pour le montant (2) du cautionnement provisoire auquel est assujéti ledit Soumissionnaire..... (Société ou groupement de société ou membre du groupement)

..... en qualité de

(à titre individuel ou en tant que membre du groupement)

Dans le cadre de l'appel d'offres (Marché négocié, concours,.....)

N°.....relatif à (Objet de la consultation).

Ledit cautionnement s'élevant à

Le présent cautionnement provisoire demeurera valable jusqu'au 30^{ème} (trentième) jour suivant l'expiration de la période de la validité de l'offre.

Le bénéficiaire dudit cautionnement est l'ONEE-Branche Electricité.

Fait à, le

Cachet et signature de la Banque

(1) Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous N°en date du.....

(2) Le montant doit être exprimé en valeur et non en pourcentage du montant de l'acte de l'engagement.

ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres N°...[A compléter]

relatif à ...[A compléter].

[LOT N° :.....]

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ... [prénom, nom et qualité]

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser]: (1)

Inscrit au registre de commerce de [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné : [prénom, nom en précisant la qualité et les pouvoirs conférés]

Agissant au nom et pour le compte de [raison sociale et forme juridique de la société]

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] (1)

Inscrite au registre de commerce [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Déclare sur l'honneur :

1. Que j'ai lu et approuvé le dossier de consultation et les addenda éventuels ;
2. Que je remplis les conditions de participation prévues à l'article 24 du Règlement des achats de l'ONEE ;
3. Que je m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
4. Que je m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a. que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
 - b. à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des achats et à demander à l'ONEE - Branche Electricité l'acceptation de ces sous-traitants ;
5. Que j'atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire ;
Ou (2)
Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;
6. Que je m'engage de ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché ;
7. Que je m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et de son exécution ;
8. Que je m'engage de ne pas être en situation de conflit d'intérêt, tel que prévu dans l'article 151 du règlement des achats de l'ONEE.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des achats de l'ONEE relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à, le

Signature et cachet du concurrent (3)

(1) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autres que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser la référence aux documents équivalents.

(2) Garder une seule des deux formulations selon la situation du déclarant (en redressement judiciaire ou non)

(3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT**A - Partie réservée à l'ONEE – Branche Electricité**

(1) Appel d'offres ouvert, au rabais ou sur offres des prix n°:du (2).....

(1) Appel d'offres restreint, au rabais ou sur offres des prix n°:du (2).....

Objet du marché :Lot :[A compléter].

passé en application de l'alinéa ... du paragraphe ... de l'article n°17 du Règlement des Achats de l'ONEE.

B - Partie réservée au concurrent**a - Pour les personnes physiques**

Je (3), soussigné: (prénom, nom et qualité)

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu:

Affilié à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : (4)

Inscrit au registre de commerce de (localité) sous le n° : (4)

n° de la taxe professionnelle : (4)

b - Pour les personnes morales

Je (3), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu:

Affiliée à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : (4)

Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° : (4)

n° de la taxe professionnelle : (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :
 - o remets, revêtu(s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi(s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;
 - o m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales (CPS) et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A : (en lettres et en chiffres)

Montant de la T.V.A (taux en %) : (en lettres et en chiffres)

Montant T.V.A comprise : (en lettres et en chiffres)⁽¹⁾

L'ONEE se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (localité), sous le relevé d'identité bancaire (RIB) numéro

Fait à le
Signature et cachet du concurrent)

ANNEXE 4 : Déclaration d'intégrité

«Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaire en coentreprise ou sous-traitant agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, ne commette ou ne commettra une quelconque Pratique interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant [préciser de quel marché ou appel d'offres il s'agit] (le "Marché"), et à vous informer au cas où une telle Pratique interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du Marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant agissant comme indiqué ci-dessus, avons (a) été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une Pratique interdite en rapport avec n'importe quelle procédure d'appel d'offres ou fourniture de travaux, biens ou services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente Déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés ou représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné de quelque emploi que ce soit parce qu'il était impliqué dans quelque Pratique interdite que ce soit, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou cette démission, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons (commettra) aucune Pratique interdite en rapport avec le Marché [donner les détails si nécessaire].

Au cas où le Marché nous serait attribué, nous accordons à l'ONEE et aux auditeurs nommés par l'un ou l'autre d'entre eux, ainsi qu'à toute autorité compétente selon la loi marocaine, le droit d'inspecter nos documents. Nous acceptons de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du Marché. »

A l'effet des présentes dispositions, les expressions suivantes sont définies comme indiqué ci-dessous :

- «Manœuvre de corruption» : fait d'offrir, promettre ou accorder un quelconque avantage indu en vue d'influencer la décision d'un responsable public, ou de menacer de porter atteinte à sa personne, son emploi, ses biens, ses droits ou sa réputation, en rapport avec la procédure de passation des marchés ou dans l'exécution d'un marché, dans le but d'obtenir ou de conserver abusivement une affaire ou d'obtenir tout autre avantage indu dans la conduite de ses affaires.
- «Manœuvre frauduleuse» : déclaration malhonnête ou dissimulation d'informations dans le but d'influencer une procédure de passation d'un marché ou l'exécution d'un marché au préjudice de l'ONEE, et qui comporte des pratiques collusoires entre soumissionnaires (avant ou après la remise des offres) ou entre un soumissionnaire et un consultant ou un représentant de l'ONE en vue de fixer les prix des soumissions à des niveaux non compétitifs et de priver l'ONEE des avantages d'une mise en concurrence équitable et ouverte.
- «l'ONEE » : la personne désignée comme telle dans les documents d'appel d'offres ou le Marché.
- «Responsable public» : toute personne occupant une fonction législative, administrative, de direction, politique ou judiciaire dans tout pays, ou exerçant tout emploi public dans tout pays, ou tout dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une personne morale contrôlée par une entreprise publique de tout pays, ou tout dirigeant ou responsable de toute organisation publique internationale.
- «Pratique interdite» : tout acte qui est une Manœuvre de corruption ou une Manœuvre frauduleuse ou tout acte d'engager, en tant que salariés de l'entreprise, des retraités et des agents en activité de l'Office.

ANNEXE 5 : Modèle Fiche de renseignements

(A remplir en caractère d'imprimerie)

Identification du soumissionnaire :

Raison Sociale :

Sigle : (Obligatoire : sigle officiel ou à proposer)

Forme Juridique : (SA, SARL, SNC, etc.)

Date de création : / /

Adresse du siège sociale :

Code postal :

Ville :

Boite postale et son code postal : /

Pays :

Indicatif pays : Indicatif Ville :

Téléphone :

Fax :

Télex :

Site web :

Fait à :

Le :

Cachet et Signature(*)

(*) Préciser la qualité du signataire

ANNEXE 6 : Listes des moyens humains, matériels et références techniques

Liste des moyens humains

Fonction	Prénom et Nom	Ancienneté dans		N° d'immatriculation à la CNSS ou équivalent pour les entreprises étrangères	Qualification	Observation
		le domaine	l'entreprise			

Fait à ----- le , -----

Signature et cachet

(préciser le nom et la qualité du signataire)

+ Liste des moyens matériels

Matériels	Quantité	Observation
Matériel informatique: <i>[à préciser]</i>		
Matériel de Chantier : <i>[à préciser]</i>		
Matériel de levage : <i>[à préciser]</i>		

Fait à ----- le , -----

Signature et cachet

(Préciser le nom et la qualité du signataire)

+ Liste des Références techniques [5 dernières années ou à préciser selon complexité du projet]

Année	Client	En qualité			S/ traitant	Réalisation		Montant TTC	Attestations (1)
		Entrepreneur				Objet	lieu		
		Membre de Groupement	Mandataire	individuel					

(1) : Mettre F si fournie

Fait à -----le , -----

Signature et cachet

(préciser le nom et la qualité du signataire)

ANNEXE 7 : CRITERES DE QUALIFICATION MOYENS HUMAINS ET MATERIEL**MT-BT2 : Construction des réseaux MT-BT
(pour les appels d'offres d'un montant allant jusqu'à 10 MDH TTC inclus)**

- Définition** : Réalisation des ouvrages des projets dont le coût est inférieur ou égal à 10 MDH :
- Lignes MT et BT (Montage, levage des supports, déroulage et pose du câble);
 - Poste MT/BT (équipement H61, poste maçonné, type tour et type bas) ;
 - Réseau souterrain MT et BT ;
 - Poste MT/MT (équipement du poste MT/MT);
 - Equipement des départs 22Kv et extension du jeu de barre MT.

Critères minima exigés**1- Moyens humains :**

- Encadrement technique :
 - Responsable technique
 - Dessinateur
- Encadrement administratif :
 - Responsable administratif
 - Assistant de direction
- Personnel du chantier :
 - 1 chef de chantier habilité
 - 1 chef d'équipe habilité
 - 3 Monteurs de ligne habilités
 - 1 Monteur équipement poste habilité
 - 1 responsable QHSE

2- Définition des profils :

Fonctions	Profils
Responsable administratif	Cadre diplômé (Bac+4) ou (Bac+2) avec 3ans d'expérience dans le domaine
Responsable technique	Ingénieur, formation technique bac + 5, bac + 4 avec 3 ans d'expérience dans le domaine technique ou technicien avec 5 ans d'expérience dans le domaine
Dessinateur	Diplôme en Dessin ou en DAO ou technicien (Bac + 2) ayant des connaissances dans le domaine de dessin.
Chef de chantier	2 ans d'expérience comme chef de chantier ou chef d'équipe avec 5 ans d'expérience
Chef d'équipe	2 ans d'expérience comme chef d'équipe ou monteur de ligne avec 5 ans d'expérience justifiant d'une formation pratique en réseau souterrain soit par un constructeur de câbles ou par un organisme habilité .
Monteur de ligne	2 ans d'expérience comme monteur de lignes ou ouvrier avec 5 ans d'expérience
Monteur équipement poste	2 ans d'expérience comme monteur de poste ou ouvrier avec 5 ans d'expérience
Responsable QHSE	Cadre diplômé (Bac+4) ou (Bac+2) avec 3 ans d'expérience dans le domaine QHSE
Assistant de direction	Technicien en secrétariat ou 3 ans d'expérience comme assistant de direction.

3- Moyens matériels

- Siège Social
- Fax et e-mail
- Téléphone
- Matériel informatique (2 PC complets)
- Caisse à outils pour travaux électriques conformément à la liste citée au point 6
- 1 Sertisseuse pour câble avec jeu de matrices
- Matériel de sécurité conformément à la liste citée au point 7
- 1 Lot de 3 crayons
- 1 Tire-fort 1,5 tonne
- 2 Vérins 3 tonnes
- 1 dynamomètre
- 1 thermomètre
- 1 jeu de jalons
- 1 lot d'accessoires pour déroulage des câbles (mouffes, poulies, grenouilles ...)
- Mesureur de la terre résistante

4- Références techniques :

- Avoir été agréée en MT-BT1 pendant au moins une année
- ou avoir réalisé des références suffisantes dans le domaine.

5- Références financières :

- Avoir un capital minimum de 1 MDH
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 2 MDH pendant les 3 dernières années ou depuis la création de l'entreprise.

6- Liste du matériel composant la caisse à outils :

- Caisse à outils vide
- Sacoche à outils vide
- Grimettes poteau bois à 8 pointes
- Marteau de 500 g
- Massette de 1000g
- Burin de maçon
- Pince universelle
- Pince coupante
- Pince à dénuder
- Pince à sertir pour les petites cosses
- Pince à sertir pour les manchons et les extrémités des câbles
- Chalumeau à gaz portatif
- Clé à molette de 30 mm
- Série de clés plates de 8 à 24 mm
- Couteau d'électricien
- Scie à métaux
- Double mètre
- Perceuse à main électrique
- Niveau à bulles
- Truelles dite langue de chat
- Truelle de maçon
- Corde de traçage avec poudre
- Fil à plomb
- Fourches de levages pour poteau bois
- Barres à mines
- Barre à dame, pioche, pelles terrassier et à curette, tamis
- 1 jeu de tournevis

7- Liste de matériel de sécurité :• **Appareils de mesure et de contrôle :**

- Contrôleur universel (la marque.....et numéro de série
- Telluromètre (appareil de mesure de résistance de terre)
- Détecteur de tension BT et contrôleur de champs tournant
- Mesureur d'isolement

• **Matériel de sécurité :**

- Casques de protection antichoc
- Lunettes de protection teintées anti UV
- Lunettes masque anti buée
- Lunettes, casque de protection et gants pour soudeur
- Gants de travail
- Harnais ceinture de sécurité complet
- Longe avec absorbeur d'énergie
- Corde de service de 20 mètre synthétique avec poulie et crochet
- Chaussures de sécurité

• **Matériel de secours :**

- Boîte médicale de 1er secours

• **Tenues de travail :**

- Combinaisons ou blouses de travail
- Vêtements de pluie

• **Echelles :**

- Echelle simple de 4 mètres
- Echelle double de 6 mètres

• **Equipement de protection collective**

- Gants isolants de manœuvres MT- HT
- Contrôleur de tension BT
- Détecteur unipolaire de tension sonore et lumineux 10/30 k
- DMT et CC pour postes 2° catégorie (complet)
- 2 DMT et CC pour lignes 2° catégorie (complet)
- Tapis isolant.41 KV /1mm 1,00x0,60 m
- Tabouret isolant type extérieur 25kV

• **Matériel de balisage et de signalisation :**

- Ruban de balisage coloris rouge blanc de 50 m
- Cônes en plastique rétro-réfléchissants coloris rouge blanc
- Triangles rétro-réfléchissants de travaux

**ANNEXE 8 : NATURE ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS
POUVANT ETRE SOUS-TRAITEES**

Prestations*	Pourcentage à sous-traiter**	Sous-traitants (Maximum 3 par prestation)	Responsable de la prestation sous-traitée***
Etude topographique et élaboration des plans			
Etude électrique pour le réseau basse tension			
Etude de dimensionnement mécanique			
Fondation pour pylône (massif)			
Levage des poteaux (massif et levage)			
Montage et levage des pylônes			
Déroutage et réglage des câbles			
Déroutage et réglage des câbles à fibres optiques			
Etude topographique et élaboration des plans			
Total			

* La liste des prestations à définir pour le cas des travaux objet du projet.

** En aucun cas, la sous-traitance ne peut dépasser 50% du montant du marché

*** Le responsable est chargé de la supervision et du contrôle des travaux réalisés par le sous-traitant.
Ce responsable ne peut être remplacé qu'après accord préalable écrit de l'ONEE.

ANNEXE 9 : LISTE DU MATERIEL A INSTALLER

Désignation du matériel	Fabricants	Marque
Pylônes métalliques pour lignes électriques aériennes		
Poteaux en béton pour lignes électriques aériennes		
Poteaux en bois pour lignes électriques aériennes		
Parafoudres MT		
Interrupteurs-sectionneurs aériens à coupure en charge et à commande manuelle (IACM)		
Isolateurs composite pour lignes électriques aériennes HTA		
Conducteurs nus pour lignes électriques aériennes HTA		
Manchon de jonction et d'ancrage pour réseaux HTA		
Boîte d'extrémité et de jonction pour câble isolé au PR S26 (18/30kV) 36 kV.		
Câble isolé préassemblés en Aluminium avec neutre porteur en Almélec		
Accessoires pour câble isolé torsadé basse tension réseau et branchement		
Connecteurs à perforation d'isolant "6kV" pour réseaux et branchement BT en câbles isolés torsadés		

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

**Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass
(Province de Khénifra)**

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :

Pièce III- 1 Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux marchés de Travaux (CCAFP-T)

Pièce III - 2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Pièce III- 3 Le modèle de PGSPS Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux. (Téléchargeable sur le site www.one.ma)

Pièce III- 1 Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux marchés de Travaux (CCAFP-T)

PREAMBULE

Le Cahier des Clauses Administratives et Financières comporte deux parties : les clauses générales (CCAFG) et les clauses particulières (CCAFP).

Le présent Cahier des Clauses Administratives et Financières concerne les clauses particulières (CCAFP). Il développe, complète les clauses générales qui restent applicables.

Les deux cahiers sont reliés par le numérotage des articles. Les numéros des articles du CCAFP ne sont pas consécutifs et suivent ceux des articles du CCAFG.

Article 1. Objet du marché

Les travaux objet du présent appel d'offres sont relatifs à :

Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass (Province de Khénifra)

Article 6. Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constituant le marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

1. L'acte d'engagement ainsi que et ses avenants éventuels.
2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat (CCAG-T), en vigueur.
3. Cahier des prescriptions spéciales (CPS).
 - 3.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP).
 - 3.2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
 - 3.3. Le modèle de PGSPS Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
4. Cahier des prescriptions communes (CPC).
 - 4.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales (CCAFG).
 - 4.2. Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG), disponible sur le site www.one.ma
 - 4.3. Plan de prévention ONEE-BE
5. L'offre technique,
6. Le bordereau des prix-détail estimatif ;

Les pièces générales mentionnées ci-dessus sont réputées connues de l'entrepreneur même si elles ne sont pas jointes au marché et constituent incontestablement des documents contractuels.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, et sauf cas d'erreur manifeste, ces pièces prévaudront :

- Dans l'ordre où elles sont citées dans la liste des pièces constitutives figurant dans le CCAFP.
- A défaut d'une telle liste, dans l'ordre mentionné ci- haut.

Les addenda suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient.

Les dispositions du CPS prévalent sur celles du CPC.

-Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAFG, PGSPS, CCTG et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les CCAFG, CCTG, PGSPS sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.



Article 7. Documents annexés au marché

- Déclaration d'intégrité
- Planning de réalisation
- Liste de matériels

En cas de groupement : la convention de groupement

Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage : ONEE – Branche Electricité représenté par son Directeur Général de l'ONEE ou par son délégué.

Le maître d'œuvre : La Direction Régionale Distribution Meknès

Article 13.4 Sous-traitance

Toute sous-traitance dans le cadre du présent appel d'offres est régie par les règles suivantes :

- Peuvent être sous-traitées, les prestations d'études et de travaux indiquées sur le tableau en annexe 8.
- Les opérations d'achat du matériel à mettre en œuvre ne peuvent être sous-traitées.
- Le sous-traitant doit être préalablement agréé par l'ONEE-Branche électricité pour les prestations, soumises à agrément, objet de la sous-traitance ou avoir le certificat de qualification.
- La supervision et le contrôle du chantier doivent être assurés par le personnel de l'entrepreneur.
- L'ONEE se réserve le droit de refuser, à tout moment, tout sous-traitant ayant été défaillant dans l'exécution de précédents marchés, le soumissionnaire peut remplacer le sous-traitant écarté dans le délai fixé par l'ONEE.
- La sous-traitance est limitée à 50% du montant du marché.
- L'entrepreneur est tenu, autant que possible, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à des petites et moyennes entreprises.

L'entrepreneur peut, à titre exceptionnel, et sur demande écrite et motivée, soumettre à l'accord de l'ONEE, le remplacement ou le rajout d'un sous-traitant, étant entendu que l'ONEE se réserve le droit d'accepter ou d'opposer un refus motivé sur le nouveau sous-traitant proposé, dans le respect des dispositions réglementaires.

L'entrepreneur est tenu de fournir à l'ONEE, les conventions passées avec ses sous-traitants, dûment signées, et ce, au plus tard 15 jours avant le commencement de la réalisation de la prestation sous-traitée. Les conventions doivent préciser la consistance et les clauses contractuelles, l'indication des prix n'étant pas obligatoire.

En cas de non remise des conventions suscitées dans le délai fixé, les sous-traitants ne seraient pas autorisés à entamer la réalisation des prestations y afférentes, le retard engendré étant imputé à l'entrepreneur.

Article 13.5 Assurances et responsabilité

L'entrepreneur est tenu de présenter, à ses frais et au plus tard à la réception définitive du marché, la police d'assurance couvrant les risques liés à la responsabilité décennale de l'entrepreneur telle que celle-ci est définie à l'article 769 du dahir du 9 Ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et contrats.

La période de validité de cette assurance court depuis la date de réception définitive jusqu'à la fin de la dixième année qui suit cette réception.

La réception définitive de l'engagement est subordonnée par l'accord de l'ONEE-BE sur les termes et l'étendue de cette police d'assurance.

Article 15. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de 12 Mois.

Le délai est compté à partir de la date d'ODS de commencement des travaux notifié par l'ONEE jusqu'à l'achèvement des installations prêtes pour être mises sous tension non compris les délais de visites de réception et des essais propres à l'ONEE.

Article 16. Prolongation du délai d'exécution

Le seuil des intempéries donnant lieu à des prolongations de délais doit faire l'objet d'une déclaration par constat contradictoire entre l'ONEE et l'Entrepreneur que la zone où se déroulent les travaux est jugée inaccessible. L'entrepreneur a l'obligation de présenter le bulletin météo correspondant à la période de survenance des intempéries à joindre audit constat contradictoire.

Article 17. Pénalités de retard

Les dispositions de l'article 17 du CCAFG s'appliquent.

Le montant des pénalités de retard est plafonné à 10% du montant TTC du marché éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus

Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux

Les dispositions de l'article 19-1 du CCAFG sont complétées comme suit :

Matériel fourni par l'entrepreneur

Pour être accepté à être installé dans les ouvrages objet du présent marché, le matériel dont la fourniture est à la charge de l'entrepreneur doit figurer sur la liste donnée en annexe 9 du RCDP complétée par les marques et types acceptés au stade de l'évaluation des offres techniques.

L'ONEE - Branche Electricité se réserve le droit d'exiger la production avant ouverture du chantier du certificat attestant la conformité ou l'origine de tout ou partie du matériel.

Le changement de tout matériel après adjudication ne peut être toléré que pour des cas exceptionnels dûment justifiés par l'entrepreneur et après accord écrit de L'ONEE - Branche Electricité.

Toutes les fournitures devront être approuvées par l'ONEE - Branche Electricité avant leurs mises en œuvre. A cet effet, L'entrepreneur doit soumettre la liste définitive du matériel à installer à l'ONEE Branche Electricité pour approbation avant son approvisionnement.

L'ONEE - Branche Electricité se réserve le droit de demander à l'entrepreneur, avant la réception de l'ouvrage, d'apporter les modifications nécessaires assorties de garanties supplémentaires d'un matériel reconnu conforme dans le cadre du marché, et dont le comportement en exploitation de matériel identique, se serait révélé non satisfaisant.

L'entrepreneur est tenu d'établir une convention avec un laboratoire officiel ou accrédité dans le domaine du génie-civil et qui doit être remise à l'ONEE- Branche Electricité avant le commencement des travaux.

Les travaux à prévoir dans cette convention comporteront notamment :

- les études préliminaires des compositions optimales des bétons et des conditions de mise en œuvre ;
- le contrôle de la qualité et de conformité aux spécifications des cahiers de charges des :
 - Ciments et matériaux approvisionnés sur le chantier ;
 - Béton mis en œuvre dans les ouvrages de génie- civil ;
 - Réfection des chaussées y compris compactage.

Les frais d'établissement de cette convention seront entièrement à la charge de l'entrepreneur dont une copie doit être remise à l'ONEE- Branche Electricité avant le commencement des travaux.

Article 26-1 Programme des travaux (calendrier d'exécution)

Dès la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux, le planning détaillé présentant les jalons donnés ci-après, doit être daté et remis à l'ONEE.

Le planning détaillé de construction est contractuel et doit préciser les jalons suivants :

- Etudes topographiques et complémentaires.
- Ordres d'achats des fournitures et des équipements et leurs réceptions.
- Délais de mise à disposition sur chantier des fournitures et des équipements et leurs réceptions.
- Délais d'exécution des opérations de génie civil.
- Délais d'exécution des opérations de montage.

Article 33 - Dégâts à l'occasion de l'exécution des prestations

Dès notification de l'ODS, l'Entrepreneur devra effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'exécution des prestations objet du marché et remettre à l'ONEE les documents suivants :

- Copie des avis d'ouverture de chantier transmis aux Autorités Locales.
- Liste des propriétés privées contenant noms, prénoms, caïdat et références foncières du terrain ou domaines et ouvrages d'organismes public et autorité locale et préfectorale traversés,
- Recensement des arbres dans la tranchée de passage des lignes HTA objet des prestations.
- Liste des dégâts éventuels causés aux cultures durant les travaux à indemniser par l'ONEE selon le prix de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) ou de la commission Administrative d'Evaluation (CAE).
- Liste des dégâts éventuels causés aux cultures durant les travaux à indemniser par l'Entreprise.
- Les certificats de bien vivre délivrés par les Autorités Locales concernées par le passage des lignes HTA objet des prestations.

Il reste entendu que :

- L'Entreprise doit se conformer aux dispositions particulières et provisoires que nécessitent les travaux au niveau des traversées des domaines ou d'ouvrages de tiers.
- Les dégâts causés aux cultures pendant les travaux y compris les arbres fruitiers ou non fruitiers, sont à la charge de l'Entrepreneur.

Oppositions de passage :

Au cas où il y a une opposition de passage de la part d'un tiers empêchant le bon déroulement des travaux sur le chantier et qui persiste malgré les efforts déployés par le CONTRACTANT, ce dernier doit, dans un délai maximum d'une semaine porter l'incident à la connaissance de l'ONEE/BE et de l'autorité locale et obtenir de celle-ci un PV signé et attestant cette opposition. Ce PV doit être remis par l'entreprise à l'ONEE/BE dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'opposition effective qui empêche la réalisation des travaux. Au vu du PV, l'ONEE/BE délivre un ordre d'arrêt à l'entreprise.

Article 41.1 Réception en usine

A chaque fois qu'il sera jugé nécessaire, l'ONEE se réserve le droit de prévoir la réception en usine ou d'exiger un certificat d'origine ou la fourniture d'échantillons du matériel proposé.

La réception en usine du matériel à mettre en œuvre doit être effectuée par l'entrepreneur ou la personne mandatée par lui.

Les essais de réception doivent être réalisés conformément aux documents techniques de référence. Les rapports d'essais sont à remettre à l'ONEE par l'entrepreneur et ce, avant la réception provisoire de l'ouvrage.

L'ONEE se réserve le droit d'assister aux essais de réception. L'entrepreneur est tenu d'informer l'ONEE de la date des essais au moins 3 semaines à l'avance.

Article 42. Garanties contractuelles

Le délai de garantie est fixé à un (1) an à dater de la réception provisoire.

NB : A l'expiration du délai de garantie d'un an, l'entrepreneur est dégagé de ses obligations contractuelles, à l'exception de celles qui sont mentionnées ci-dessus ; réserve est faite au profit du maître d'ouvrage de l'action en garantie prévue par l'article 769 du dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et des contrats. La date de la réception définitive marque le début de la période de garantie définie par le dahir précité.

Article 41.2 Réception Provisoire :

Les dispositions de l'article 41.2 sont applicables.

Article 43 Réception définitive :

Les dispositions de l'article 43 sont applicables.

Article 45 - Impôts et taxes

L'exonération de la TVA à l'intérieur n'est pas prévue.

Il reste entendu que l'entrepreneur fera son affaire de l'importation et du dédouanement de toutes les fournitures et équipements nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent marché ainsi que le matériel devant constituer son propre stock pour faire face à ses obligations contractuelles.

Pour toutes les fournitures et équipements importés nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent marché, dont le montant est payable en devises étrangères, l'entrepreneur ou son transitaire se chargera de toutes les démarches et de toutes les opérations de dédouanement, déchargement à quai, transit, enlèvement, livraison sur site, etc...

A cet effet, il doit, avant toute expédition, arrêter avec le maître d'œuvre la liste du matériel à importer.

Pour permettre à l'ONEE-Branche Electricité de suivre l'évolution des opérations d'importation l'entrepreneur est tenu à l'occasion de la réalisation de chacune de ces opérations, de constituer un dossier approprié à mettre à la disposition de l'ONEE- Branche Electricité aux Bureaux de la Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) : 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC,

Ce dossier comprendra en particulier des exemplaires des documents suivants :

- factures d'expédition ;
- déclaration en douane (D.U.M) ;

- copie du connaissance et/ou L.T.A et/ou CMR ;
- attestation d'assurance ;
- bordereau de colisage.

L'entrepreneur fera également son affaire de l'importation temporaire éventuelle de matériel. Il prendra en charge tous les frais y afférents et notamment les droits de douane et taxes.

L'entrepreneur aura à accomplir toutes les formalités pour l'importation et l'exportation de tel matériel, et constituera les cautionnements nécessaires. L'ONEE-Branche Electricité n'interviendra en aucune façon dans cette affaire.

Pour permettre à l'ONEE-Branche Electricité de suivre l'évolution des opérations d'importation et d'exportation temporaire, l'entrepreneur est tenu à l'occasion de la réalisation de chacune de ces opérations, de constituer un dossier approprié à mettre à la disposition de l'ONEE- Branche Electricité aux Bureaux de la Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) : 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC,

Ce dossier comprendra en particulier des exemplaires des documents suivants :

- facture d'importation ou d'exportation ;
- colisage ;
- déclaration douanière ;
- caution bancaire.

Pour clore ces dossiers, les mains levées douanières correspondantes seront remises à l'ONEE- Branche Electricité.

L'ONEE- Branche Electricité se constituant importateur, il ne pourra souscrire les titres d'importations qu'après désignation par l'entrepreneur ou par son transitaire de la nomenclature douanière Marocaine correspondant à chaque article ou ensemble d'articles de matériels.

L'ONEE-Branche Electricité sera par conséquent dégagé de toute responsabilité quant à la contestation des nomenclatures par la douane, le supplément des droits de douane le retard d'enlèvement des matériels, les frais et risques portuaires ou aéroportuaires qui en découlent seront pris en charge par l'entrepreneur.

Article 48 - 2 Facturation de l'avance

Une avance de 10% du montant du marché sera réglé à l'entrepreneur, après présentation de la facture accompagnée des documents prévus dans l'article 48.5 du CCAFG ;

Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire de même valeur. La garantie bancaire correspondant à la retenue de garantie doit être originale, adressée ou déposée à l'adresse :

65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC

Article 48 - 6 Dépôt de la facture

La Direction Régionale Distribution Meknès- Bd Moulay Youssef VN Meknès MAROC, Tel : (212) 5 35 40 27 31/33Télécopieur(212) 5355135 57.

Article 50 - Révision des prix

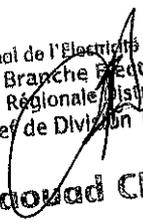
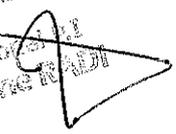
Les prix du présent marché sont : fermes et non révisable

Article 51-1 Cautionnement provisoire

100 000 DH. (CENT MILLE DIRHAMS) [Ou son équivalent en devise librement convertible].

Conformément au modèle en annexe 1.

Signature du maître d'ouvrage

Le Chef du Service Etude et Travaux	Le Chef de la Division Technique Distribution	Le Directeur Régional Distribution Meknès
 Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable Branche Electricité Direction Régionale Distribution Meknès Service Etudes et Travaux Signé : Ali EL MARIQIH	 Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable Branche Electricité Direction Régionale Distribution Meknès Chef de Division Technique Jaouad CHAMA	 Direction Régionale Distribution Meknès Directeur Régional Signé : Massane ITADI

III - 2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

1 - OBJET

Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass (Province de Khénifra)

Le présent AO concerne : La réalisation de 25 Km de ligne HTA en câble Almélec 148mm² de section.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Construction des réseaux HTA

Il s'agit de : La réalisation de 25 Km de ligne HTA en câble Almélec 148mm² de section avec rabattement des branchements HTA existants.

Pour les branchements aériens HTA à 22 kV, les bretelles doivent être réalisées en câble Almélec 75,5 mm².

Les travaux de dépose des réseaux aériens existants, consistent en la dépose des conducteurs nus y compris les isolateurs suspendus ou rigides, démontage de l'armement HTA avec tous les accessoires liés au support à déposer. La dépose des pylônes métalliques et la destruction des poteaux BA avec bris de massif doit être réalisée sur une profondeur de 0,50 m par découpage à ras du ferrailage. Tout le matériel déposé (Hors celui figurant dans la liste des articles à moins-value ou ceux à réutiliser dans le cadre du même marché) sera remis à l'ONEE- Branche Electricité au magasin le plus proche contre un accusé de réception (décharge).

Procédure à suivre pour le matériel à déposer :

- Le contractant doit présenter un carnet de piquetage de dépose précisant le quantitatif et le type du matériel avant sa dépose ;
- Ce carnet de piquetage à valider contradictoirement sur le terrain et à valider avec le responsable du Service Etudes et Travaux relevant de la Direction Régionale Distribution ;
- Etablissement d'une liste de matériel à déposer validée par l'ONEE-BE et le contractant ;
- Une commission de dépose constituée par des représentants de l'ONEE-BE et le contractant, examinera la liste de matériel à déposer, pour classement dudit matériel en trois catégories à savoir :
 - Matériel à réutiliser par le contractant dans le cadre du même marché ;
 - Matériel à réutiliser par l'ONEE-BE et qui sera déposé par le contractant au magasin ONEE-BE désigné par la commission contre une décharge ;
 - Matériel à récupérer par le contractant et qui fera l'objet de vente au contractant contre une rémunération.

Les prix du matériel déposé ci-après sont fixés par le présent cahier des charges comme suit :

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire DH/HT	Prix total DH/HT
Moins -value pour récupération après dépose d'une gamme de ligne 22kV Almélec plat (poteau BA) section 34,4mm ²	0,5	KM	- 2 601,00	-1 300,50
Moins -value pour récupération après dépose d'une gamme de ligne 22kV Almélec plat (pylône + BA) section 75,5mm ²	0,5	KM	- 9 798,00	- 4 899,00
Moins -value pour récupération après dépose d'une gamme de ligne 22kV Almélec valloné (pylône + BA) section 34,4mm ²	0,5	KM	- 12 513,00	- 6 256,50
Moins -value pour récupération après dépose d'une gamme de ligne 22kV Almélec valloné (pylône + BA) section 75,5mm ²	0,5	KM	-16 393,00	- 8 196,50

- Avant d'entamer l'opération de dépose, le contractant doit vérifier la liste de matériel à déposer avec le carnet de piquetage de dépose validé par l'ONEE-BE et signaler à l'ONEE-BE s'il y a un écart puis mettre à jour le carnet de piquetage et le valider par l'ONEE-BE ;
- Une fois le carnet de piquetage mis à jour est validé par l'ONEE-BE, le contractant procède à la dépose minutieuse du matériel en respectant les règles de l'art. Les règles de sécurité doivent être observées en permanence et scrupuleusement, en particulier, tout au long des interventions sur chantier ;
- La dépose du matériel peut se faire tout au long de l'exécution des travaux du marché ;
- Le contractant devra assurer le gardiennage du matériel à récupérer sans sa dégradation jusqu'à sa restitution au magasin ONEE-BE ;
- Une fois l'opération de dépose est achevée, un carnet de récolement est établi par le contractant et validé par l'ONEE-BE. Le carnet de récolement doit mentionner les désignations et les quantités du matériel réellement déposées sur chantier par catégorie ;
- Etablissement d'un PV de dépose contradictoirement entre l'ONEE-BE et le contractant tout en précisant les écarts entre les quantités réellement déposées et celles enregistrées sur le carnet de récolement ainsi que leurs justifications ;
- Le matériel déposé par le contractant, ne faisant pas l'objet de vente, sera rentré par ce dernier et à ses frais aux magasins de l'ONEE-BE relevant de la Direction Régionale Distribution, contre un bon de décharge signé par le magasinier, à l'exception des poteaux en B.A. irrécupérable à détruire sur place ;
- La liquidation du décompte définitif ainsi que la libération du cautionnement, le cas échéant, ne seront effectuées qu'après déduction du montant intégral de la facture de vente du matériel déposé par le contractant.

Pour les travaux d'étude du réseau HTA :

*** ETUDE HTA**

Le CONTRACTANT aura à réaliser les études complètes de la ligne 2° catégorie aérienne à 22KV à construire, comprenant :

- La reconnaissance du terrain
- Le balisage
- Le levé du profil en long de l'ouvrage à construire et du réseau HTA existant
- Le report sur calique
- La répartition des supports
- Les notes de calcul mécanique et électrique
- Le levé des traversées des lignes électriques 3° et 2° catégorie, de l'auto route, des routes et des voies ferrées.

*** PROCEDE DE LA TOPOGRAPHIE**

- Reconnaissance contradictoire du tracé de la ligne électrique existante et à construire avec le représentant de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable Branche Electricité – Direction Régionale Distribution MEKNES – Division Technique Distribution - Service Etude et travaux.
- Le balisage du profil par des bornes de 50 cm de hauteur portant la mention « ONEE/BE/HTA » peintes en couleur rouge.

*** RELEVÉ :**

- Du profil en long,
- Des angles de tracé et de piquetage en indiquant les cordonnés lombaires,
- Des routes et chemins avec leurs directions, la position exacte, l'angle de traversée et la désignation administrative de l'ouvrage.
- Des voies d'eau et plans navigables ou flottables, avec la côte des plus hautes eaux navigables ou flottables, ainsi que la hauteur maximale des mats au-dessus du plan de flottaison à vide autorisée par le règlement en vigueur.
- Des lignes électriques traversées, leur tension, le nombre de fils, l'altitude du fil supérieur ou inférieur selon que la ligne projetée sera au-dessus ou en dessous de la ligne existante, la cote d'altitude du sol au point de croisement, la température approximative au moment du levé topographique, l'angle de traversée, l'emplacement des supports ainsi que la hauteur de ces derniers.

*** RELEVÉ PLANIMÉTRIQUE :**

Ce relevé sur une bande de 100 m de largeur de part et d'autre de l'axe de la ligne à construire. Sur cette bande seront indiquées les limites cadastrales, les limites de cultures, la nature du terrain traversé (landes, cultures, vignes, terres labourables, culture maraîchères, prairies, bois de taillis ou de haute - futaie), les constructions et les accidents

de terrain importants situés aux abords de l'axe de la ligne projetée (talus, carrières, rochers,...etc.), aussi seront reportés, tous les ouvrages existants sur cette bande.

NB : Ce relevé comprend également le recensement et le levé des terrains privés ou publics à traverser par les lignes électriques et la présentation de la liste nominative de leurs propriétaires.

*** DISPOSITIONS GRAPHIQUES :**

Dans la partie haute du profil, il y a lieu d'indiquer la longueur des alignements, le nom des communes, puis au-dessous, les renseignements suivants portés successivement :

- Niveau du plan de comparaison
- Altitudes du terrain
- Distances partielles entre les points de relevé
- Distances entre bornes
- Distances cumulées
- Numéros cumulés entre bornes (ou numéro d'ordre)
- Deux lignes horizontales réservées, la première pour le report des distances entre supports, la deuxième pour le report des numéros de ces supports.
- Etablissement du calque de 30 cm de largeur :

Echelles :

* 1/1000° pour les hauteurs.

* 1/5000° pour les longueurs.

*** DOSSIER TECHNIQUE DES BRANCHEMENTS HTA**

Ce dossier sera établi en 20 exemplaires (2 exemplaires à établir pour examen et avis à l'avance) par le contractant et remis à l'ONEE-BE (DR MEKNES/ DIVISION TECHNIQUE/SERVICE ETUDES ET TRAVAUX), avant le commencement des travaux et comprendra :

- Mémoire descriptif
- Profil en long du branchement HTA
- Extrait de carte au 1/100 000°
- Plan type de traversée de route et PTT
- Tableau des traversées des lignes d'énergie électrique
- Traversée des lignes électriques 3° et 2° catégorie, d'autoroute, des routes et des voies ferrées.

La confection de ce dossier sera effectuée suivant modèle remis par l'ONEE-BE.

La numérotation des calques qui sont à remettre à ONEE-BE/ DR MEKNES /DTQ/SET, sera donnée par ce dernier conformément à son répertoire.

NB : Pour ce dossier les photocopies des pièces ne sont pas acceptées.

*** DOSSIER PROJET DE CONSTRUCTION POUR LES LIGNES ET BRANCHEMENTS HTA :**

Ce dossier sera établi en 20 exemplaires (2 exemplaires à établir pour examen et avis à l'avance) et remis à l'ONEE- Branche Electricité (DRD MEKNES/ DIVISION TECHNIQUE/SERVICE ETUDES ET TRAVAUX) avant le commencement des travaux, il concerne aussi bien la ligne principale que les branchements qui en seront issus conformément au dossier type ONEE- Branche Electricité et comprendra :

- Mémoire descriptif,
- Carte générale de la ligne au 1/50 000° ou 1/100 000°,
- Profils en long avec bande planimétrique,
- Tableau des traversées des lignes d'énergie électrique
- Traversées d'autoroute, des routes et de lignes d'énergie électrique,
- Traversées de voies ferrées s'il y a lieu y compris le dossier correspondant en 15 exemplaires,
- Note de calcul relative à la force électromotrice induite sur les lignes de télécommunication.

Le cartonnage de ces dossiers sera imprimé en bilingue (Arabe et Français) suivant modèle remis par l'ONEE- Branche Electricité.

L'entrepreneur est tenu de consulter les modèles des dossiers techniques type ONEE- Branche Electricité mis à leur disposition à ONEE- Branche Electricité/ DR MEKNES /DTQ/SET.

La numérotation des calques et des plans sera donnée par l'ONEE- Branche Electricité/DR MEKNES /DTQ/SET conformément à son répertoire.

NB : Pour ce dossier les photocopies des pièces ne sont pas acceptées.

Pour tous les travaux (HTA, BTA, PT) :

- Le matériel est dénombré ci-après au bordereau des prix détail estimatif ;
- Les travaux comprennent la fourniture de tout ce qui est nécessaire au montage pour que la mise sous tension puisse être effectuée à la réception ;
- Le piquetage sera effectué par les soins du contractant avec matérialisation sur le terrain (piquets, peinture, bornes.....etc.) ;
- La réception contradictoire du piquetage des travaux par l'ONEE- Branche Electricité et le CONTRACTANT sera effectuée sur la base des plans d'étude, au plus tard deux (02) semaines à compter de la date de dépôt des plans par le CONTRACTANT pour approbation ;
- Les cinq (05) plans et carnet de piquetage, dont un pour le CONTRACTANT seront signés contradictoirement avec la mention (Bon pour exécution) ;
- Tout le matériel déposé sera remis au magasin ONEE- Branche Electricité de la Direction Régionale de Meknès la plus proche, à l'exception des poteaux en B.A à détruire sur place. Les pylônes métalliques seront découpés à la base et les massifs détruits sur une profondeur de 0,50 m ;
- Les transformateurs fournis par le contractant doivent être de bobinage cuivre/cuivre ;
- Les poteaux en béton armé fournis par le contractant doivent être de type classique et non précontraint ;

- Les cosses de raccordements de bretelles et parafoudres doivent être à doubles brides feuilletés et non à sertir ;
- La liste du matériel doit être validée par le service exploitation Meknès avant approvisionnements.

Contrôle des massifs :

L'entreprise adjudicataire des travaux est tenue, au plus tard un mois après la signature du marché de présenter à l'ONE- Branche Electricité une convention établie par ses soins avec un laboratoire agréé dans le domaine du Génie-civil.

Les travaux à prévoir dans cette convention comporteront notamment :

- Le contrôle des massifs (Echantillon de 10% du total des massifs) des poteaux et particulièrement la vérification des fonds de fouilles et ce en présence d'un représentant de l'ONEE- Branche Electricité qui va designer l'échantillon de contrôle ;
- Les études préliminaires des compositions optimales du béton et des conditions de mise en œuvre ;
- Le contrôle de qualité et de conformité aux spécifications des cahiers des charges ;
- Le contrôle des ciments et matériaux approvisionnés sur le chantier ;
- Le contrôle du béton mis en œuvre dans cet ouvrage.

L'entreprise doit absolument respecter le dosage et la qualité de mélange ciments/agrégats conformément aux réglementations en vigueur.

Les travaux seront conformes aux plans établis par le contractant et approuvés par l'ONEE-BE et au Cahier des Prescriptions Spéciales de l'ONEE – BE (CPS-ONEE-BE).

ARTICLE 3 :MATERIEL FOURNI PAR L'ONEE-BE :

L'ONEE-BE ne fournira aucun matériel.

Signature du maître d'ouvrage

Le Chef du Service Etude et Travaux	Le Chef de la Division Technique Distribution	Le Directeur Régional Distribution Meknès
<p>Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable Branche Electricité Direction Régionale Distribution Meknès Service Etudes et Travaux</p> <p>Signé : Ali EL MARIQIH</p>	<p>Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable Branche Electricité Direction Régionale Distribution Meknès Chef de Division Technique</p> <p>JAOUAD CHAMA</p>	<p>Direction Régionale Distribution Meknès Directeur Régional Signé : Hassane RADI</p>

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass

(Province de Khénifra)

Pièce IV- (CCAG-T)

Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.

Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Le CCAG-T est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Il reste entendu que les fonctions du ministre au niveau du CCAG-T sont attribuées au Directeur Général de l'ONEE

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

**Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass
(Province de Khénifra)**

Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :

**V-1 Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales (CCAFG)
téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-Branche Electricité**

**V-2 Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) téléchargeable à partir du site
web de l'ONEE-Branche Electricité**

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MEKNES

**Aménagement de la ligne HTA Khénifra - Jnane Immass
(Province de Khénifra)**

Pièce VI- Le bordereau des prix - détail estimatif

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Scé	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
1	89	Aménagement LHTA Khé.- Jnane Immass Pylône métallique (F+M)	01-02-01	TO		
<i>PU en toutes lettres</i>						
2	149	Fourniture et scellement embase (fouille non comprise) (F+M)	01-02-02	KG		
<i>PU en toutes lettres</i>						
3	3	Dépose pylône métallique quelque soit la hauteur et l'effort (M)	01-03-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
4	1	Transfèrement d'un pylône métallique quelque soit la hauteur et l'effort (M)	01-06-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
5	1	Réfection de la peinture d'un pylône (F+M)	01-09-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
6	1	Poteau béton armé classe A 8 m 300 daN (F+M)	02-02-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
7	1	Poteau béton armé classe A 8 m 500 daN (F+M)	02-02-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
8	1	Poteau béton armé classe A 8 m 700 daN (F+M)	02-02-04	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
9	1	Poteau béton armé classe A 9 m 300 daN (F+M)	02-02-07	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
10	1	Poteau béton armé classe A 9 m 500 daN (F+M)	02-02-08	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
11	1	Poteau béton armé classe A 9 m 700 daN	02-02-09	U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		(F+M)				
PU en toutes lettres						
12	2	Poteau béton armé classe A 12 m 500 daN (F+M)	02-02-13	U		
PU en toutes lettres						
13	8	Poteau béton armé classe A 12 m 800 daN (F+M)	02-02-14	U		
PU en toutes lettres						
14	2	Poteau béton armé classe A 13 m 500 daN (F+M)	02-02-16	U		
PU en toutes lettres						
15	10	Poteau béton armé classe A 13 m 800 daN (F+M)	02-02-17	U		
PU en toutes lettres						
16	20	Poteau béton armé classe A 14 m 500 daN (F+M)	02-02-20	U		
PU en toutes lettres						
17	35	Poteau béton armé classe A 14 m 800 daN (F+M)	02-02-21	U		
PU en toutes lettres						
18	2	Poteau béton armé classe B 12 m 1000 daN (F+M)	02-02-27	U		
PU en toutes lettres						
19	2	Poteau béton armé classe B 12 m 1500 daN (F+M)	02-02-29	U		
PU en toutes lettres						
20	2	Poteau béton armé classe B 13 m 1000 daN (F+M)	02-02-30	U		
PU en toutes lettres						
21	4	Poteau béton armé classe B 13 m 1500 daN (F+M)	02-02-32	U		
PU en toutes lettres						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
22	35	Poteau béton armé classe B 14 m 1000 daN (F+M)	02-02-33	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
23	25	Poteau béton armé classe B 14 m 1500 daN (F+M)	02-02-35	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
24	2	Destruction poteau béton irrécupérable MF (M)	02-03-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
25	1	Dépose et récupération poteau béton armé quelque soit la hauteur et efforts + bris massif (M)	02-03-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
26	1	Transfèrement d'un poteau en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (compris bris massif) (M)	02-06-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
27	1	Modification orientation poteaux en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (M)	02-07-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
28	968	Massif de fondation normal (F+M)	03-02-01	M3		
<i>PU en toutes lettres</i>						
29	10	Massif de fondation spécial (F+M)	03-02-02	M3		
<i>PU en toutes lettres</i>						
30	15	Murette de soutènement et plate forme en moellon cimenté (F+M)	03-02-05	M3		
<i>PU en toutes lettres</i>						
31	1	Poteau Bois S/C 8 m (F+M)	04-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
32	1	Poteau bois S/C 9 m (F+M)	04-02-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
33	1	Dépose poteau bois S/C ou S/D (M)	04-03-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
34	1	Transfèrement d'un poteau bois (M)	04-06-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
35	1	Modification orientation poteaux bois J/C, X/C ou D (M)	04-07-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
36	1	Contrefichage poteau bois (F+M)	05-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
37	1	Jumelage poteau bois (F+M)	06-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
38	1	Armement NV galvanisé 170-125-N50-70 (F+M)	08-02-05	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
39	30	Armement NV galvanisé 170-125-N60-80 (F+M)	08-02-06	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
40	40	Armement NV galvanisé 170-125-N70-80-C70 (F+M)	08-02-07	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
41	35	Armement NV 225-115 (F+M)	08-02-08	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
42	1	Bras métallique galvanisé : jeu de 3 bras métalliques enveloppant B.A. (F+M)	08-02-13	JEU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
43	1	Bras métallique galvanisé : jeu de 3	08-02-14	JEU		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		bras métalliques pour pylône métallique (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
44	8.002,48	Menuiserie métallique galvanisée (F+M)	08-02-15	KG		
<i>PU en toutes lettres</i>						
② 1	5.508,52	Aménagement LHTA Khé.- Jnane Immass Menuiserie métallique galvanisée (F+M)	08-02-15	KG		
<i>PU en toutes lettres</i>						
2	1	Dépose armement support existant levé (M)	08-03-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
3	3	Contrepoids de lestage 20 Kg (F+M)	09-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
4	3	Jeu de 3 parafoudres (F+M)	10-02-05	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
5	1	IACM à C/C 50 A 24 KV + Terre (F+M)	11-02-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
6	1	IACM à C/C 50 A 36 KV + Terre (F+M)	11-02-04	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
7	2	IACM à C/C 100 A 24 kv + terre (F+M)	11-02-05	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
8	1	IACM à C/C 100 A 36 kv + terre (F+M)	11-02-06	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
9	1	IAT 100 A 36 kv + terre	11-02-12	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

Handwritten signature/initials

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
10	1	Dépose IACM (M)	11-03-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
11	1	Transfèrement IACM + terre (M)	11-06-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
12	3	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 24 kV) (F+M)	13-02-15	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
13	3	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV) (F+M)	13-02-17	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
14	230	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 24 kV) (F+M)	13-02-19	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
15	350	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 24 kV) (F+M)	13-02-20	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
16	9	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV) (F+M)	13-02-21	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
17	12	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV) (F+M)	13-02-22	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
18	28	Chaîne d'isolateur à long fût	13-02-24	U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		en matériaux composites norme 11 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 24 kV) (F+M)				
PU en toutes lettres						
19	12	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV) (F+M)	13-02-25	U		
PU en toutes lettres						
20	9	Chaîne d'isolateur à long fût 36 KV	13-02-30	U		
PU en toutes lettres						
21	3	Plaque d'identification (IRD) grand modèle (F+M)	14-02-02	U		
PU en toutes lettres						
22	30.996	Fourniture câble Almelec 148 mm ² (F)	15-00-08	KG		
PU en toutes lettres						
23	329	Fourniture câble Almelec 75,5 mm ² (F)	15-00-09	KG		
PU en toutes lettres						
24	152	Fourniture câble Almelec 34,4 mm ² (F)	15-00-10	KG		
PU en toutes lettres						
25	446	Fourniture câble Almelec acier 59,7 mm ² (zone givrable) (F)	15-00-11	KG		
PU en toutes lettres						
26	1.770	Fourniture câble Almelec acier 147,1 mm ² (zone givrable) (F)	15-00-12	KG		
PU en toutes lettres						
27	73,80	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 148 mm ² (M)	15-01-08	KMU		
PU en toutes lettres						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
28	3,07	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 75,5 mm2 (M)	15-01-09	KMU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
29	1,54	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur almelec 34,4 mm2 (M)	15-01-10	KMU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
30	1,54	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur Almelec-acier 59,7 mm2 (zone givrable) (M)	15-01-11	KMU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
31	1,54	Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans déssouchage) du conducteur Almelec-acier 147,1 mm2 (zone givrable) (M)	15-01-12	KMU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
32	75	Dépose de conducteurs nus toutes sections (M)	15-03-01	KMU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
33	2	Plus value pour remaniement de nappe 1ère catégorie (M)	15-07-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
34	6	Plus value pour remaniement de nappe 2ème catégorie (M)	15-07-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
35	2	Localisateur de défaut ordinaire sur réseau aérien M T (F+M)	16-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
36	1	Localisateur de défaut directionel sur réseau aérien MT (F+M)	16-02-02	U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
37	1	Transfèrement et remise en état d'un appareil d'éclairage public(compris fourniture accessoires de remplacement) (F+M)	21-06-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
38	50	Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x35 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm (F)	34-00-04	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
39	50	Câble isolé préassemblé en aluminium avec neutre porteur en Almelec 3x50 Alu + 16 Alu + 54,6 Alm (F)	34-00-05	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
40	100	Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x70 Alu+ 16 Alu + 54,6 Alm (F)	34-00-06	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
41	30	Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 2x16 mm2 (F)	34-00-10	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
42	30	Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x16 mm2 (F)	34-00-11	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
43	30	Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x25 mm2 (F)	34-00-12	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
44	200	Pose sans accessoires câble isolé préassemblé en aluminium(y compris manchons de jonctions éventuelles) diverses sections (M)	34-01-04	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
45	90	Pose câble branchement isolé torsadé autoporteur diverses sections (M)	34-01-05	M		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
46	50	Dépose câble préassemblé quelque soit la section , tendu sur poteau ou façade (accessoires à conserver) (M)	34-03-01	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
47	50	Dépose câble préassemblé quelque soit la section , tendu sur poteau ou potelet (y compris les accessoires) (M)	34-04-01	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
48	1	Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 2 fils y compris les accessoires (M)	34-06-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
49	1	Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 4 fils y compris les accessoires (M)	34-06-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
50	1	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'alignement (F+M)	36-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
51	1	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage simple(F+M)	36-02-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
52	1	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage double (F+M)	36-02-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
53	1	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage triple (F+M)	36-02-04	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
54	1	Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) pince d'ancrage (F+M)	36-02-18	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
55	1	Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) renvoi d'angle (F+M)	36-02-19	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
56	6	Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) connecteur à perforation d'isolant isolé à 6 kV simple dérivation (F+M)	36-02-25	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
57	20	Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé isolé à 6 kV de 35 à 70 mm ² Alu (F+M)	36-02-27	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
58	12	Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant isolé à 6 kV pour section de 1,5 à 25 mm ² sur conducteur d'EP (F+M)	36-02-28	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
59	3	Fourniture, confection et pose boîte d'extrémité synthétique type intérieur pour câble en Alu ou Cu isolé au PRC 15/25 kV tension d'isolement 24 kV (F+M)	41-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
60	3	Fourniture, confection et pose boîte d'extrémité synthétique type intérieur pour câble Alu ou Cu isolé au PRC 15/25 kV tension d'isolement 36 kV (F+M)	41-02-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
61	3	Fourniture, confection et pose boîte d'extrémité synthétique type extérieur pour câble Alu ou	41-02-03	U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		Cu isolé au PRC 15/25 kV tension d'isolement 24 kV (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
62	3	Fourniture, confection et pose boîte d'extrémité synthétique type extérieur pour câble Alu ou Cu isolé au PRC 15/25 kV tension d'isolement 36 kV (F+M)	41-02-04	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
63	3	Fourniture, confection et pose boîte de jonction pour câble isolé au PRC Alu ou Cu USP 15/25 kV (F+M)	41-02-05	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
64	350	Tranchée normale à 1 circuit (F+M)	47-02-01	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
65	50	Tranchée traversée à 1 circuit (F+M)	47-02-05	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
66	2	Protection capot tôle galvanisée 5 m + traversée massif (F+M)	49-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
67	25	Réfection chaussée revêtue bitume (F+M)	50-02-01	M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
68	100	Réfection trottoir revêtement (F+M)	51-02-01	M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
69	25	Réfection trottoir revêtement spécial (F+M)	51-02-02	M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
70	40	Borne de signalisation ONE MT/BT (F+M)	52-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
71	7	Regard de visite (F+M)	53-02-01	M3		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
72	25	Etude complete reseau 2° categorie comprenant reconnaissance, balisage, levé du profil, report sur calque, repartition des supports, calcul mécanique et électrique y compris reprise éventuelle après examen par ONE avec fourniture de 16 plans l'ensemble (F+M)	80-02-01	KM		
<i>PU en toutes lettres</i>						
73	1	Confection du dossier projet de construction pour les lignes MT en 20 exemplaires sur chemise cartonnée (modele ONE) (F+M)	80-02-07	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
74	1	Confection du dossier technique de branchements MT par commune en 20 exemplaires sur chemise simple (Modèle ONE) (F+M)	80-02-09	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
75	1.320	Câble S26 18/30(36kv) Alu 240mm ²		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
76	1.320	Câble S26 18/30(36kv) Alu 240mm ²		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
77	30	forage horizontal sous chaussée avec bus		ML		
<i>PU en toutes lettres</i>						
78	150	Tube annelé double parois 750 N		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
79	12	Manchon abroche avec connecteur TST		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
80	12	Raccord abroche TST		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
81	0,50	Moins -value pour récupération après dép		KM		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DM494339

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
82	0,50	Moins -value pour récupération après dép		KM		
<i>PU en toutes lettres</i>						
83	0,50	Moins -value pour récupération après dép		KM		
<i>PU en toutes lettres</i>						
84	0,50	Moins -value pour récupération après dép		KM		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Montant global de l'Offre Hors Taxes :						
Taux du rabais :				Montant du rabais à déduire :		
Montant global de l'Offre Hors Taxes rabais déduit :						
Taux de la TVA : (2) <i>En cas de plusieurs taux joindre le détail</i>				Montant de la TVA : (2)		
Montant global TVA comprise : (2)						
Montant total en toutes lettres						
Taux du fret appliqué (3)						

Handwritten signature or initials.

- (1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures
(2) Non requis si prix CFR.
(3) Taux donné à titre indicatif par les soumissionnaires étrangers